



MAIRIE DE BORDEAUX

Monsieur Nicolas SARKOZY
Ministre de l'Intérieur
Place Beauveau
75007 PARIS

BD/GS 59/2002

Bordeaux, le 20 DECEMBRE 2002

Monsieur le Ministre de l'Intérieur et des Cultes,

Par délibération du Conseil Municipal de Bordeaux en date du 28 janvier 2002, l'Eglise Saint-Eloi de Bordeaux a été affectée par convention d'usage à une association de la Loi 1901 intitulée Association de l'Eglise Saint-Eloi à vocation culturelle.

Ayant eu fortuitement connaissance de l'affiliation de cette association à la Fraternité Saint-Pie X, mouvement traditionalistes dissident de l'Eglise Catholique, dirigée par l'Abbé Laguerie, nous avons manifesté au Conseil Municipal notre désaccord quant à l'immixtion de la municipalité dans les affaires intérieures à l'Eglise Catholique, affectataire en titre de cet édifice culturel.

Malgré les assurances excipées par le Maire sur l'accord de l'Eglise Catholique pour cette réaffectation, il est apparu :

- d'une part qu'aucun arrêté de désaffectation de cet édifice ne permettait à la municipalité d'en disposer au profit de quelque autre culte que ce soit que celui placé sous l'autorité de l'Archevêché de Bordeaux.

- d'autre part, que les autorités ecclésiastiques catholiques de notre région revendiquent la pleine disposition de cette Eglise pour laquelle il est apparu qu'ils ont formulé des projets à la municipalité ainsi qu'une ferme opposition à leur éviction au profit de la Fraternité Saint-Pie X.

A la suite de ces épisodes, le Groupe Socialiste du Conseil Municipal de son côté, au nom de la séparation de l'Eglise et de l'Etat et du principe de non-intervention d'une municipalité dans les affaires de l'Eglise, ainsi que l'Archevêché de Bordeaux, au motif de sa spoliation en tant qu'affectataire en titre, ont déposé des recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

En première instance, ces recours ayant prospéré, ont abouti à une décision du Tribunal Administratif, en date du 20 décembre, constatant la nullité de la délibération incriminée et par voie de conséquence, de la convention de mise à disposition de l'édifice conclue entre l'Association de l'Eglise Saint-Eloi et la municipalité de Bordeaux.

Mairie de Bordeaux

Hôtel de ville

place Pey-Berland

33077 Bordeaux Cedex

Tél. 05 56 10 20 30

Télex 550 007

Minitel

3615 Bordeaux

Accès Internet

p://www.mairie-bordeaux.fr

Comme vous le savez, un éventuel recours en appel de l'Association de l'Eglise Saint-Eloi n'est aucunement suspensif de l'application du jugement de première instance qui est donc effective et immédiate.

La convention entre la Mairie et cette association n'ayant pas encore produit de droits constitués, il nous apparaît opportun de ne pas laisser ce contentieux s'enkyster, afin de parer à toute éventualité d'occupation illicite de l'édifice en prenant immédiatement les dispositions conservatoires qui s'imposent à sa ré appropriation et sa mise en sécurité par l'autorité publique compétente, à savoir l'Etat si la municipalité s'avérait défailante.

Vous trouverez ci-joint un courrier que j'ai adressé à Monsieur Juppé, en ce sens, en sa qualité de Maire de Bordeaux.

Il serait en effet particulièrement choquant qu'à quelques semaines de l'évacuation forcée de misérables réfugiés dans notre ville, dont certains d'entre eux étaient en situation parfaitement régulière, que l'autorité publique, qu'elle soit municipale ou nationale, affiche quelque complaisance que ce soit à l'égard d'une occupation sauvage et sans titre d'un édifice municipal.

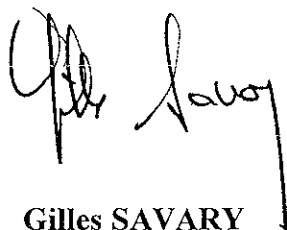
J'ajoute que, contrairement aux attendus de la délibération incriminée, l'Association culturelle de l'Eglise Saint-Eloi a très vite montré son vrai visage, celui d'un culte intégriste qu'elle célèbre désormais régulièrement dans cet édifice.

Nous vous demandons donc, dans le respect des principes républicains, de veiller à l'application des décisions de justice administrative dans notre ville et de prendre, dans les délais qui s'imposeront à vous, les dispositions que légitime le principe républicain de séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Je ne doute pas que cette aspiration soit également partagée par les autorités ecclésiastiques de l'Eglise Catholique de notre ville.

Vous remerciant de la vigilance personnelle que vous voudrez bien accorder à cette malheureuse affaire,

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre de l'Intérieur et des Cultes, à l'assurance de ma Considération respectueuse et distinguée.



Gilles SAVARY
Député au Parlement Européen
Conseiller Municipal de Bordeaux
Président du Groupe Socialiste Municipal